

# Apprendre et réussir : spécificité des territoires ruraux.

Axe 1, priorité 3 et GT 3B, Dijon académie apprenante

Introduction :

## 1) Les enjeux autour de la définition de la ruralité

Les espaces ruraux ont eu, pendant très longtemps, une vocation agricole : leur étude se confondait avec celle des campagnes, et donc au sens premier, des « champs » (agriculture et élevage). Les choses ont profondément changé avec les mutations de l'agriculture dans la seconde moitié du XXe siècle et le déclin de la population agricole (1,8% des actifs français en 2016 contre 36 % en 1935...). Les ruraux sont donc aujourd'hui très rarement des agriculteurs.

Ce bouleversement de fond – un changement de société en fait -, la croissance de la population urbaine, le renouvellement complet des interactions rural/urbain et la diversité/complexité des recompositions rurales expliquent les débats entre géographes pour s'accorder sur une définition des espaces ruraux : « le caractère pluriel des campagnes explique la multiplication des zonages mais également la nécessaire mobilisation de critères économiques et d'indicateurs sociaux et symboliques pour cerner les nouvelles formes de la ruralité »<sup>1</sup>.

En France<sup>2</sup>, depuis 1846, est considérée comme rurale toute commune de moins de 2000 habitants (espace bâti en continu) : on obtient donc une première définition « en creux » des communes rurales, mais insatisfaisante aujourd'hui, du simple fait du passage de communes rurales à urbaines dans les espaces de périurbanisation (ou « rurbanisation) des villes.

L'INSEE a successivement défini quatre zonages depuis 1962, le dernier en date de 2011 s'appuyant sur le recensement de la population de 2008. Ce dernier zonage fait toujours débat parmi les géographes, ne serait-ce que parce qu'il n'a pas pour objectif premier de définir le rural et l'urbain, et surtout parce qu'il ne fait plus du tout référence au « rural », au point que certains géographes ont pu parler de « meurtre géographique »<sup>3</sup>.

Ajoutons que les zonages INSEE ont été remis en cause par le géographe Christophe Guilluy dans son ouvrage **La France périphérique**, dont le retentissement médiatique et politique a été important. Il soutient ainsi qu'il faut « s'affranchir des catégories INSEE » parce que la carte des aires urbaines INSEE « contribue à imposer une perception essentiellement urbaine et économique des territoires. Celle d'une société économiquement dynamique et qui *in fine* permet l'intégration de tous les territoires...Centrée sur les espaces qui réussissent économiquement et sur les populations qui sont les véritables gagnants de la mondialisation, cette carte présente un inconvénient majeur : elle rend de fait invisible l'essentiel des classes populaires et occulte les effets sociaux et spatiaux de la mondialisation »<sup>4</sup>. Christophe Guilluy renonce ainsi à utiliser cette carte et choisit de partir des catégories sociales spécifiques pour « dessiner les contours d'une nouvelle géographie sociale »<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> **Les espaces ruraux en France**, JEAN et RIEUTORT, 2018, page 3.

<sup>2</sup> Dans d'autres pays, ce seuil varie de 1000 à 5000. Il peut s'abaisser à 200 ou 300 (Danemark, Islande) ou monter à 10 000 (Espagne) ou même 50 000 (Japon). Mais partout l'agglomération urbaine est constituée par un groupe de populations vivant dans des habitations voisines les unes des autres. L'ONU a adopté le seuil de 5000.

<sup>3</sup> Gérard-François DUMONT, 2012 et Rapport IG n°2, 2018, page 5.

<sup>4</sup> **La France périphérique**, Christophe GUILLUY, 2014, pages 20-21

<sup>5</sup> Christophe Guilluy, op.cit, page 16

Comme le précise le rapport IG<sup>6</sup> : « De fait, aucune définition ne rend réellement compte de la diversité des territoires concernés et encore moins de leurs dynamiques, **les définitions et les zonages étant des constructions statistiques** ».

Nous proposons donc de retenir la définition adoptée par la Mission ruralité de l'IG, qui prend en compte **le critère de densité** ou « degré d'urbanisation », harmonisé à l'échelle européenne, selon lequel sont considérés comme :

- peu denses, les communes dont au moins 50% de la population vit dans des zones de densité comprises entre 25 et 300 habitants au km<sup>2</sup>, soit plus de 19 000 communes (54% des communes françaises) et 19,6 millions d'habitants (30,7% de la population française)

et

- très peu denses, les communes dont au moins 50% de la population vit dans des zones d'une densité inférieure à 25 habitants au km<sup>2</sup>, soit 13 000 communes (35,6% des communes françaises) et 2,6 millions d'habitants (4,1% de la population française).

**Soit un total peu dense et très peu dense de 32 000 communes (89% du total des communes) et 22,2 millions d'habitants, soit près de 35% de la population française.**

(A l'inverse, 11% de communes densément peuplées rassemblent 65% de la population française).

Rappelons que la France est une anomalie dans le paysage européen avec ses 36.769 communes, soit 40% de toutes les communes de l'Union européenne. Un record régulièrement déploré par l'OCDE qui invite le pays à « *simplifier la structure des administrations infranationales, notamment en fusionnant les plus petites des 36.700 communes et en supprimant les départements, engendrerait des économies d'échelle substantielles. En moyenne, une commune française compte environ 1.800 habitants contre 5.500 pour l'Union européenne et 55.000 au Danemark* ». <sup>7</sup>

La Mission ruralité a souhaité conserver la référence au zonage INSEE de 1996 structuré autour des déplacements quotidiens domicile-travail, que l'INSEE s'appête à réviser. La Mission l'estime très opérant comme grille explicative car il permet de distinguer parmi les communes rurales peu denses et très peu denses, **celles sous l'influence d'un grand pôle d'emplois (10 000 emplois) et celles hors de cette influence.**

Il convient, d'une façon générale, de ne pas considérer villes et campagnes comme des mondes clos, mais comme des espaces en interaction, dont les limites sont floues, au sein d'un système global (la « mondialisation ») qui contribue à les structurer et à les modifier. Les géographes parlent de « nouvelles ruralités » pour rendre compte des liens étroits entre villes et campagnes, l'espace rural étant finalement défini par les relations fonctionnelles qu'il établit avec les espaces urbains. Il en découle une grande diversité des espaces ruraux : des campagnes péri-urbaines à l'hyper-ruralité<sup>8</sup>, beaucoup de scénarios sont possibles et les typologies ont été profondément renouvelées<sup>9</sup>.

L'hyper-ruralité concerne particulièrement l'académie de Bourgogne, traversée par la diagonale des faibles densités<sup>10</sup> liées à la baisse continue de la population :

---

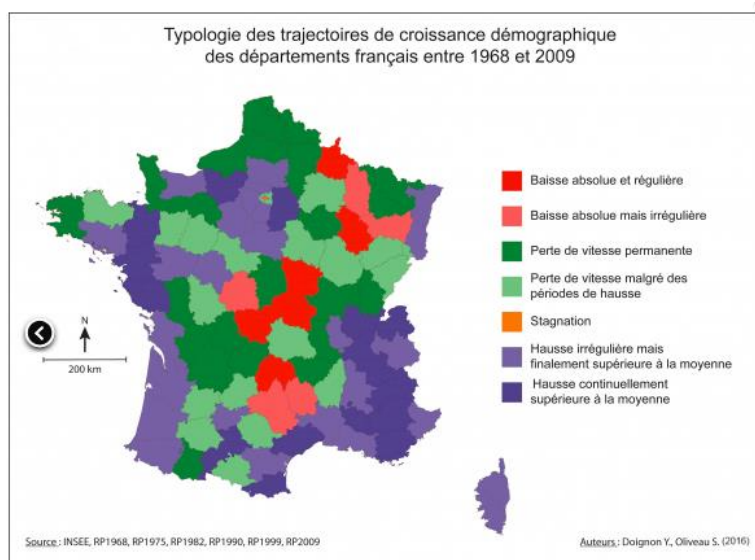
<sup>6</sup> Mission ruralité, rapport d'étape n°2, juillet 2018, page 4.

<sup>7</sup> Voir : <http://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/fusion-des-communes-exemples-etrangers>

<sup>8</sup> Le mot a été utilisé dans le rapport du sénateur Bertrand en 2014

<sup>9</sup> Voir **Les espaces ruraux en France**, JEAN et RIEUTORT, 2018, pages 358 à 379, tableau typologies page 365.

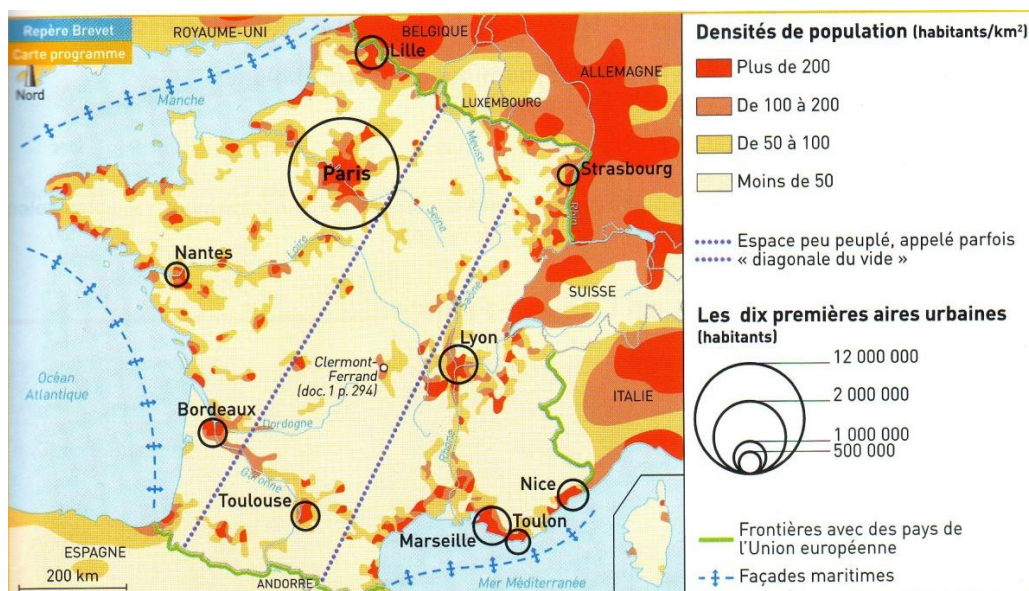
<sup>10</sup> Carte tirée du dossier Géo-confluences, ENS Lyon : **Les espaces ruraux et périurbains en France : populations, activités, mobilités** (voir sitographie)



Original (jpeg, 1.2M) ↓

Carte 1 : Croissance démographique : des dynamiques variées au niveau des départements

Les livres de géographie de 3<sup>ème</sup> sont nombreux à reproduire cette carte<sup>11</sup>, ou des versions très proches, insistant sur la « diagonale du vide » :



4 Le peuplement du territoire national

Ainsi, la Creuse, la Cantal, l'Allier, la Nièvre, la Haute-Marne, les Ardennes...appartiennent à cette diagonale qui s'étire du Nord-Est au Sud-Ouest de la France et qui se caractérise par de faibles densités, un vieillissement de la population (les plus de 60 ans représentant plus de 30% de la population contre 24,4% pour le reste de la France métropolitaine), la disparition des commerces du quotidien, de l'école. « Au sein de ces campagnes, le maillage des bourgs centres et des petites villes joue un rôle essentiel dans la permanence d'une trame suffisante d'infrastructures tertiaires indispensables au maintien de la population restante et à la préservation de l'attractivité de ces territoires »<sup>12</sup>, indique Eric Bourdessoule. Il ajoute que la présence d'un ou deux équipements phares, le collège et le supermarché, détermine la capacité de résistance des bourgs et petites villes.

<sup>11</sup> carte extraite d'un cours de 3<sup>ème</sup> en ligne :

<http://histoiregeo34.canalblog.com/archives/2013/01/09/26103483.html>

<sup>12</sup> *L'espace rural français, quelle typologie ?* dans **Les espaces ruraux en France**, op.cit, page 372.

## 2) Ruralité et école

L'école rurale incarne plus que toute autre institution le mythe éducatif républicain. Elle constitue donc, depuis le XIXe siècle à la fois un idéal - celui de l'éducation pour tous, dans chaque village - et un repoussoir aujourd'hui, puisqu'elle est souvent accusée de limiter les horizons culturels, de tolérer, sinon d'encourager, le repliement, et de participer ainsi à l'inégalité des chances scolaires<sup>13</sup>.

Dans les représentations, largement héritées du passé, perdure la place du village, avec la mairie (souvent face à l'église) et l'école (filles et garçons séparés...). Entre église et mairie-école, le monument aux morts de 14-18, qui permet le ralliement définitif de l'Eglise à la République. Aussi, il reste intolérable pour nombre de Français habitant les territoires de la ruralité d'imaginer leur commune sans école et/ou collège.

Or, l'exode rural largement entamé au XIXe siècle (la Nièvre atteint son maximum de population en 1886, et sa population ne cesse de diminuer depuis) s'est poursuivi dans les années 60 et s'est traduit dans les années 1980 par des fermetures de classes, puis d'écoles et bientôt de collèges. Dès lors, une question revient régulièrement : les élèves ruraux sont-ils défavorisés ? Les études se multiplient dans les années 1980 et 1990, qui vont nourrir les politiques publiques en matière d'éducation.

En 1995, la DEPP et les inspections générales mènent une enquête très approfondie<sup>14</sup> sur le système éducatif en milieu rural. Cette enquête constitue « un solide élément de référence permettant d'apprécier les invariants depuis près de 25 ans », comme le signale la Mission ruralité de l'IG (rapport d'étape n°2, op.cit., page 13) et met en évidence trois caractéristiques majeures :

- Les résultats des élèves ruraux sont proches de ceux des élèves urbains à l'école primaire et à l'entrée en sixième, souvent même meilleurs (en mathématiques surtout, liés sans aucun doute à la petite taille des écoles et des classes).
- Les résultats sont nuancés mais ne sont pas négatifs pour les classes multi-cours.
- **La rupture entre élèves ruraux et urbains se manifeste au collège** : les orientations sont très différentes, avec une sur-orientation des élèves ruraux vers le lycée professionnel.

**La question est donc de savoir si ces conclusions sont toujours valables, puisque 25 années se sont écoulées depuis l'enquête DEPP-IG.**

C'est ce que le rapport de la Mission ruralité de l'IG a cherché à savoir.

Sa synthèse est claire :

- **L'espace rural peu dense et très peu dense n'apparaît pas en sous-réussite scolaire au regard du profil social des élèves.**
- **La sous-poursuite d'études supérieures perdure.**
- **Enfin, le rapport pointe un élément important : les enseignants sont plus jeunes et moins « installés » dans des écoles et collèges de plus petite taille, où ils sont donc plus isolés.**

**La sous-poursuite d'études supérieure est donc bien la caractéristique durable du « rural éloigné »** (selon la typologie du rapport de la Mission ruralité, page 22) et relève de nombreux facteurs : autocensure, manque de modèles et d'information, assignation à résidence liée aux insuffisances des réseaux de transports<sup>15</sup>, fragilité économique, fracture numérique... Ce sont les obstacles identifiés par Salomé Berlioux et Erkki Maillard dans un ouvrage récent **les Invisibles de la République**. Les auteurs analysent l'ensemble des difficultés vécues par les jeunes collégiens et lycéens confrontés à « l'éloignement géographique, l'absence d'équipements culturels ou universitaires proches, l'étroitesse du bassin d'emploi régional, le

---

<sup>13</sup> Voir Les élèves ruraux face à la stigmatisation des territoires, Yves ALPE et Angela BARTHES, dans *Agora débats/jeunesses* 3/2014 (n°68), pages 7-23.

<sup>14</sup> **Le système éducatif en milieu rural**, dir. Françoise OEUVRARD, Education et Formations, n°43, 1995

<sup>15</sup> Voir **le Rapport d'analyse sur la mobilité des jeunes dans l'Yonne**, Dimitri SYDOR, IEN-IO 89, 24 février 2019

manque de dynamisme général du territoire ou encore le sentiment d'illégitimité de ces jeunes » (page 210). Ce constat est à l'origine de la création de leur association **Chemins d'Avenir** qui propose un « écosystème de réussite qui associe l'Education nationale, les familles, les entreprises et la société civile »<sup>16</sup>.

La sous-poursuite d'études n'est pas le seul problème qui se pose dans les territoires du « rural éloigné » mais cette permanence interroge au moment où l'égalité des chances est perçue comme un enjeu majeur.

Le rapport de la Mission ruralité insiste enfin sur les « phénomènes de différenciation à l'œuvre dans l'espace rural », ce qui nous renvoie aux typologies des géographes déjà abordées : il y a une **grande diversité de situations, qui de plus, évoluent constamment**.

Et la mission pointe « **la difficulté du système éducatif à identifier des différences territoriales structurelles, à intégrer les évolutions en cours et à adapter son organisation et son pilotage aux politiques territoriales** »<sup>17</sup>.

C'est pourquoi nous nous proposons de développer un cas particulier où nous espérons travailler avec l'association *Chemins d'Avenir*.

### 3) Ruralité et école dans l'académie de Dijon : l'exemple de la Nièvre

Au sein de l'académie de Dijon, le département de la Nièvre se caractérise par sa forte dimension rurale ainsi que par une réelle difficulté sociale. Il fait en effet partie **du quart des départements les plus pauvres de France avec un revenu médian de 19 350€ en 2015 contre 30 040€ de revenu médian pour la France métropolitaine**. Un habitant sur quatre dans la Nièvre, et même un sur trois à Nevers, a un revenu qui dépend à plus de 75% des prestations sociales, 59% de foyers sont non imposables.

Le département de la Nièvre relève de deux sous-ensembles décrits dans le rapport de la Mission ruralité (op.cit, page 20) : le « **rural éloigné** » composé de communes très peu denses qui constituent l'essentiel de la diagonale française des faibles densités et le « **rural des villes moyennes et petites** ».

Ces deux ensembles se caractérisent par :

- Une forte baisse du nombre des écoliers entre 2010 et 2016 : moins 1788 élèves dans le premier degré (public et privé).  
La DEPP prévoit que la Nièvre perdra encore 785 élèves entre 2017 et 2020, soit 3,8% des effectifs du premier degré (public et privé)<sup>18</sup>.
- Un maillage de petites écoles de une à deux classes : il y en a 99 dans la Nièvre (dont 59 à une seule classe), et 50,6 % des communes n'ont pas d'école<sup>19</sup>.
- La part des enseignants de moins de 35 ans est de 10 points supérieure à la moyenne française en écoles et 4 points en collèges.
- Une très forte sous-représentation des CSP très favorisées et une nette surreprésentation des CSP moyennes
- La sous-poursuite d'études surtout en seconde générale et technologique et dans le supérieur
- Les CSP défavorisées sont surreprésentées dans le « rural des petites et moyennes villes »

Le taux d'encadrement (P/E) dans la Nièvre est parmi les plus élevés de France. Ce fait traduit la prise en compte, dans le modèle d'attribution des moyens, de sa forte dimension rurale, d'un tissu d'écoles rurales dispersées et de petite taille. **La « Convention Ruralité »<sup>20</sup>, signée en 2015**, a non seulement permis de conserver le P/E mais l'a amélioré significativement.

---

<sup>16</sup> <https://www.cheminsdavenirs.fr/>

<sup>17</sup> Rapport Mission ruralité juillet 2018, op.cit. page 18.

<sup>18</sup> Rapport Mission ruralité juillet 2018, op.cit. tableau page 33

<sup>19</sup> Chiffres 2016 tirés du Tableau de bord ruralité Nièvre, fourni par Eric GIEN, IEN-A 58

<sup>20</sup> Sur le bilan des conventions ruralité, voir le Rapport de la Mission Ruralité de l'IG (op.cit.), juillet 2018, pages 35 à 37.

Autrement dit, des emplois ont été préservés au titre de la ruralité.

Ainsi, on peut noter qu'en 2018, sur 201 écoles (46 maternelles, 64 élémentaires, 90 primaires et 1 ULIS école), près de la moitié, (96) ont moins de trois classes : 52 sont à une classe, 44 à deux classes et 27 à 3 classes. Le département dispose donc de **201 écoles, 34 collèges, 8 lycées et 7 lycées professionnels, soit 250 établissements publics pour 312 communes** (population totale de 218 341 habitants en 2014 et 201.518 habitants en 2019, estimation INSEE).

La dispersion des écoles entraîne un certain nombre de conséquences comme :

- Les classes uniques à multi-niveaux sont de gestion pédagogique complexe, et isolant l'enseignant ;
- Des élèves peuvent traverser toute la scolarité primaire au sein d'une cohorte très restreinte (ce qui peut être préjudiciable à l'émulation scolaire) ;
- La rupture peut être brutale entre l'école et le collège, avec le passage à un véritable groupe classe d'un même niveau.
- **La dispersion des écoles induit également un coût financier important pour les communes rurales.** Outre les charges classiques liées à l'entretien d'une école, de nouveaux besoins apparaissent, qui nécessitent des investissements supplémentaires (normes de restauration scolaire, activités périscolaires, équipement numérique, accès au haut débit...)

**Pour le second degré**, un seul collège sur les 30 collèges publics du département accueille un effectif supérieur à 600 élèves. La moitié des collèges ont moins de 200 élèves, dont deux, moins de 100 élèves (1 division par niveau). 11 établissements ont une seule division sur un ou plusieurs niveaux, ce qui induit des effets de seuil (une classe unique à 29 élèves par exemple). Le E/D (nombre d'élèves par division) du département est de 22,98.

La petite taille des collèges a un impact direct sur les services des enseignants : 15% des enseignants sont en service partagé entre deux voire trois établissements. Selon la taille des établissements, le taux d'enseignants en service partagé peut atteindre 50%. C'est un frein conséquent à leur investissement dans les projets pédagogiques des établissements. De plus, certains enseignants se retrouvent être le seul enseignant d'une discipline dans l'établissement. **L'isolement pédagogique devient un obstacle pour faire évoluer les pratiques pédagogiques ou construire des projets disciplinaires.**

Les résultats au DNB série générale montrent **des difficultés persistantes dans la maîtrise du français et des mathématiques**. En termes d'orientation, les familles et les élèves font plus le choix de l'orientation vers la voie professionnelle (sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti). Le département obtient toujours d'excellents résultats aux examens professionnels (CAP, baccalauréat professionnel et baccalauréat technologique). Néanmoins, cette orientation plus accentuée vers l'enseignement professionnel, impacte directement le taux de poursuite vers l'enseignement supérieur, seul un bachelier professionnel sur deux poursuivant ses études.

Dans l'objectif d'améliorer l'ambition des jeunes nivernais, le **Salon départemental de l'enseignement supérieur** a été créé en 2013, grâce à une volonté commune de l'Éducation nationale, des collectivités (conseil départemental 58, agglomération de Nevers et ville de Nevers) et de la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre. Ce salon est un temps fort de l'orientation pour tous les lycéens et une partie de collégiens du département. Il vise à leur montrer la richesse des formations supérieures proposées dans la Nièvre, mais également des formations proposées dans l'académie de Dijon et les académies limitrophes<sup>21</sup>.

**Cependant, il n'a pas à cette heure réduit la sous- poursuite d'études surtout en seconde générale et technologique et dans le supérieur, qui reste la difficulté essentielle à résoudre.**

---

<sup>21</sup> Cet état des lieux pour la Nièvre est tiré de l'avenant à la « Convention Ruralité » de 2015, adopté en décembre 2018.

### Conclusion provisoire :

Le département de la Nièvre est donc particulièrement représentatif des difficultés liées à la ruralité. Le constat du manque d'ambition des élèves ruraux dans la Nièvre est bien celui pointé par le rapport **Mission ruralité** qui ajoute : « **Fondé sur les écarts effectivement constatés en termes de taux de poursuite d'études, cette appréciation, voire ce jugement, fait rarement l'objet de réflexions plus approfondies et, moins encore, de politiques d'accompagnement** »<sup>22</sup>. Les auteurs ajoutent une remarque capitale : « à l'instar de ce qui a pu être constaté en matière de grande pauvreté<sup>23</sup>, il n'est pas exclu qu'existe désormais **un réel déficit de compréhension par l'institution scolaire des déterminants culturels propres aux sociétés rurales. Or, faire évoluer, par exemple, le taux d'accès à l'enseignement supérieur, supposerait d'intégrer l'ensemble des contraintes pesant sur la mobilité des jeunes ruraux et de définir les conditions propres à accompagner et sécuriser les familles concernées** ».

La Mission constate que les services départementaux et académiques assurent une gestion technique des contraintes liées à la ruralité. Cette gestion n'est pas toujours coordonnée entre premier degré et collège, ce qui est révélateur de l'absence de stratégie d'ensemble. Il faudrait un « portage national explicite et de longue durée » demandent les auteurs du rapport et aussi « intégrer les enjeux scolaires dans les politiques et les outils interministériels d'aménagement du territoire ». La Mission ruralité estime « que **l'éducation nationale devrait adopter un dispositif explicitement différencié pour les élèves et les établissements de certains territoires ruraux, particulièrement le « rural éloigné** » à préciser à partir d'un cadrage national et de travaux académiques »<sup>24</sup>.

*C'est bien sur ce constat et à la lumière de ces recommandations que nous comptons travailler*

...

Françoise Delaspre, IA-IPR  
A Nevers, le 6 mai 2019

---

<sup>22</sup> Idem, page 39.

<sup>23</sup> Grande pauvreté et réussite scolaire, Jean-Paul DELAYE, IGEN, mai 2015.

<sup>24</sup> Rapport Mission Ruralité (op.cit), pages 45-46.

## Bibliographie :

**Les espaces ruraux en France**, sous la direction d'Yves JEAN et Laurent RIEUTORT, Editions Armand Colin, 2018.

**Les Invisibles de la République**, Salomé BERLIOUX et Erkki MAILLARD, Editions Robert Laffont, Paris, 2019.

**Géographies de l'école rurale : acteurs, réseaux, territoires, sous la direction de** Yves JEAN, Ophris Editions, Paris 2007.

*Du rural aux nouvelles ruralités*, Laurent RIEUTORT, in Revue Internationale d'Education de Sèvres, **Education et ruralités**, n°59, 2012, pages 43 à 52.

**La France périphérique**, Christophe GUILLUY, Editions Flammarion, Paris, 2014.

**Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés**, sous la direction de Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, Editions Belin, Paris, 2003.

**Dictionnaire de géographie**, sous la direction de Pascal BAUD, Serge BOURGEAT et Catherine BRAS, Editions Hatier, 2003.

## Sitographie :

**Mission ruralité : adapter l'organisation et le pilotage du système éducatif aux évolutions et défis des territoires ruraux.** Rapport d'étape N°2, juillet 2018.

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/93/3/IGEN-IGAENR-Rapport-2018-080-Mission-ruralite-Adapter-organisation-pilotage-systeme-educatif-evolutions-defis-territoires-ruraux\\_988933.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/93/3/IGEN-IGAENR-Rapport-2018-080-Mission-ruralite-Adapter-organisation-pilotage-systeme-educatif-evolutions-defis-territoires-ruraux_988933.pdf)

**Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous**, Jean-Paul DELAHAYE, IGEN, mai 2015.

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/52/7/Rapport\\_IGEN-mai2015-grande\\_pauvrete\\_reussite\\_scolaire\\_421527.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/52/7/Rapport_IGEN-mai2015-grande_pauvrete_reussite_scolaire_421527.pdf)

**Rapport Mobilité des jeunes**, 23 janvier 2019, Conseil d'orientation des politiques de jeunesse.

[http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/COJ\\_Mobilites\\_Jeunes.pdf](http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/COJ_Mobilites_Jeunes.pdf)

**Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de formation.** INSEE Première n°1727, janvier 2019.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3688229>

**Choix d'orientation en terminale et mobilité géographique.** Note d'information du SIES n°1, janvier 2018.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid125335/choix-d-orientation-en-terminale-et-mobilite-geographique.html>

**Les espaces ruraux et périurbains en France : populations, activités, mobilités :**

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/cadrage>

**Rapport du groupe de travail national sur l'offre scolaire en milieu rural, 2016 :**

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Territoires\\_ruraux\\_et\\_de\\_montagne/98/1/Rapport\\_du\\_groupe\\_de\\_travail\\_national\\_sur\\_offre\\_scolaire\\_en\\_milieu\\_rural\\_DGESCOsept2016\\_644981.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Territoires_ruraux_et_de_montagne/98/1/Rapport_du_groupe_de_travail_national_sur_offre_scolaire_en_milieu_rural_DGESCOsept2016_644981.pdf)